

Note de département

MRB | N° 2017-D-0586

Décision du 7 août 2017

**Décision n° 2017-D-0586 du 7 août 2017
portant délégation de signature du Directeur de Département Matériel Roulant Bus
[MRB] à différents Directeurs, Responsables et salariés du département MRB**

Le Directeur du Département Matériel Roulant Bus [MRB],

Vu le décret n°59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la R.A.T.P. ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la R.A.T.P. ;

Vu les articles L.2142-1 et suivants du code des transports ;

Vu la délégation de pouvoirs n° 2017-112 consentie le 4 août 2017 au Directeur du Département MRB par la Présidente-Directrice générale de la R.A.T.P. ;

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation à l'effet de signer, dans la limitation de leurs attributions respectives et en son nom, les demandes de certificats d'immatriculation des véhicules et les reçus de retrait des cartes grises à :

M. Jean-Jacques MARCHAND, Directeur de l'unité opérationnelle Véhicules Auxiliaires, ou à

M. Maurice GILLERON, Gestionnaire du parc de l'unité opérationnelle Véhicules Auxiliaires, ou à

M. Julien KOESTEL, Gestionnaire du parc de l'unité opérationnelle Véhicules Auxiliaires, ou à

M. Damien JEANNEAU, Responsable de l'unité décentralisée technique IAE, ou à

M. Patrice MASCLET, Responsable de l'entité MRB/IAE/GMR, ou à

M. Claude CORDIER, Responsable de la gestion du parc autobus de l'entité MRB/IAE/GMR, ou à

M. Daniel GLOWACKI, Gestionnaire du parc autobus de l'entité MRB/IAE/GMR, ou à

M. Eric BABILLON, Responsable de la réglementation et homologations des véhicules routiers de l'entité évolution et qualité autobus de l'unité décentralisée technique MRB/IAE/EPA, ou à



M. Pierre HARISLUR-ARTHAPIGNET, Directeur de l'unité opérationnelle Ateliers de Championnet, ou à

M. Stéphane LEON, Responsable commercial et vente autobus de l'unité opérationnelle MRB/AC/VOO, ou à

Mme Cécile GILFRICH, Responsable ressources humaines de l'unité opérationnelle MRB/AC, ou à

M. Olivier THERON, Responsable de l'entité Travaux sur Véhicules (TV) de l'unité opérationnelle MRB/AC/TV.

Article 2

La présente décision annule et remplace la note de département MRB n°2017-D-0304-RH du 28 avril 2017.

Article 3

La présente délégation est publiée au Bulletin Officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site internet de cette dernière (www.ratp.fr).

Fait à Paris, le 7 août 2017

Alain Batier
Le Directeur du Département MRB